

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1714 - page 5366

976 - Mayotte

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de Mayotte.

Ancien titre : ASSOCIATION CULTURELLE DES MUSULMANS DE MAYOTTE POUR LE HADITH THAKALAYNE (A.C.M.M.H.T).

Nouveau titre : **UNION DES MOUBALLIGHS MAHORAIS ITHNA ANCHARI.**

Nouvel objet : enseigner l'islam selon le rite des ahl al-bayt à ses partisans (cours d'arabe, anquida, uçul al-fiqh) et ses réunir lors des commémorations des grandes dates de l'islam; organiser des activités à caractère social (rencontres sportives ou culturelles, soutien scolaire, spectacle) et venir en aide aux familles en difficulté et toute personne démunie; initier ou participer à tout programme de mise en valeur de l'histoire et de la culture islamique de Mayotte et de sa région; oeuvrer pour la collaboration et l'entente de tous les courants de l'islam présents à Mayotte.

Siège social : 17, rue M'bouyoujou, Labattoir, 97610 Dzaoudzi.

Date de la déclaration : 19 octobre 2015.